

Extrait du registre des décisions

Bureau du 14 décembre 2017

Objet : RS - Attribution de l'accord-cadre à bons de commande pour la valorisation des graisses de l'usine de dépollution de Chambéry métropole - Cœur des Bauges

- date de convocation le 08 décembre 2017
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-sept, le jeudi quatorze décembre à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Laysse, salle des fêtes, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 38

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	
Arith	
Barberaz	David Dubonnet
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Alain Thieffinat
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Sylvie Koska - Pierre Perez - Benoît Perrotton - Alexandra Turnar
Cognin	Florence Vallin-Balas
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Sylvie Vuillermet
La Ravoire	Frédéric Bret - Marc Chauvin
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	Gérard Marcucci
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Philippe Dubonnet
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Jérôme Esquevin
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 5

de Jean-Pierre Beguin à Florence Vallin-Balas - de Christiane Boisselon à Sylvie Vuillermet - de Michel Dantin à Sylvie Koska - de Pierre Duperier à Maryse Fabre - de Marie Perrier à Xavier Dullin

- conseillers excusés : 9

François Blanc - Stéphane Bochet - Annick Bonniez - Jean-Benoît Cerino - Philippe Gamen - Pierre Gerard - Christian Gogny - Daniel Grosjean - Damien Regairaz

Bureau du 14 décembre 2017

délibération n° 216-17

objet **RS - Attribution de l'accord-cadre à bons de commande pour la valorisation des graisses de l'usine de dépollution de Chambéry métropole - Cœur des Bauges**

Jean-Maurice Venturini, vice-président chargé de l'eau et de l'assainissement, indique qu'une consultation pour la réalisation de prestations de mise à disposition de bennes épaississantes et d'évacuation et de transport vers un centre de traitement adapté des graisses collectées a été lancée le 25 octobre 2017.

Il s'agit d'un accord-cadre unique mono-attributaire à bons de commande conclu pour une durée d'un an renouvelable deux fois.

Les offres reçues ont été notées conformément aux critères de jugement définis dans le règlement de la consultation :

- valeur technique : 40 %,
- prix : 40 %,
- délais d'évacuation / restitution des bennes : 10 %,
- performances en matière de protection de l'environnement : 10 %.

La commission d'appel d'offres du 30 novembre 2017 a retenu l'offre de base proposée par Suez Eau France, d'un montant annuel estimatif s'élevant à 198 840 € HT.

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

Vu la délibération n° 010-17 C du Conseil communautaire du 9 janvier 2017 déléguant au Bureau la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 209 000 €,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu l'attribution de la commission d'appel d'offres du 30 novembre 2017,

Le Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve l'accord-cadre à bons de commande pour la valorisation des graisses de l'usine de dépollution avec Suez Eau France, pour un montant annuel estimatif de 198 840 € HT,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer le marché à venir et tous documents nécessaires à sa passation,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 216-17

Objet de l'acte : RS - Attribution de l'accord-cadre à bons de commande pour la valorisation des graisses de l'usine de dépollution de Chambéry métropole - Cœur des Bauges

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 5 - Autres

Date de l'acte : 14 décembre 2017

Annexe :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20171214-lmc1H20479H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H20479H1

Date de transmission en Préfecture : 21 décembre 2017

Date de réception en Préfecture : 21 décembre 2017